

# Démarche d'analyse des compétences et formation

## Un contexte

Les défis techniques, économiques et sociaux du BTP obligent les entreprises à renouveler leur manière de gérer et dynamiser les compétences de leurs collaborateurs.

## Les objectifs

La démarche 'Compétences – Formation' s'inscrit dans un processus qui permet à l'entreprise et à ses salariés d'évoluer dans une dynamique collective, partagée, intégrée au 'Projet d'Entreprise' et dont les objectifs peuvent être :

- \* organiser et optimiser la gestion des ressources humaines,
- \* développer la communication,
- \* appréhender les compétences dans leur globalité,
- \* définir les marges de progression et agir sur les écarts,
- \* développer les compétences collectives et individuelles,
- \* rechercher l'épanouissement de chacun au sein de l'entreprise.

## Les intérêts pour l'entreprise

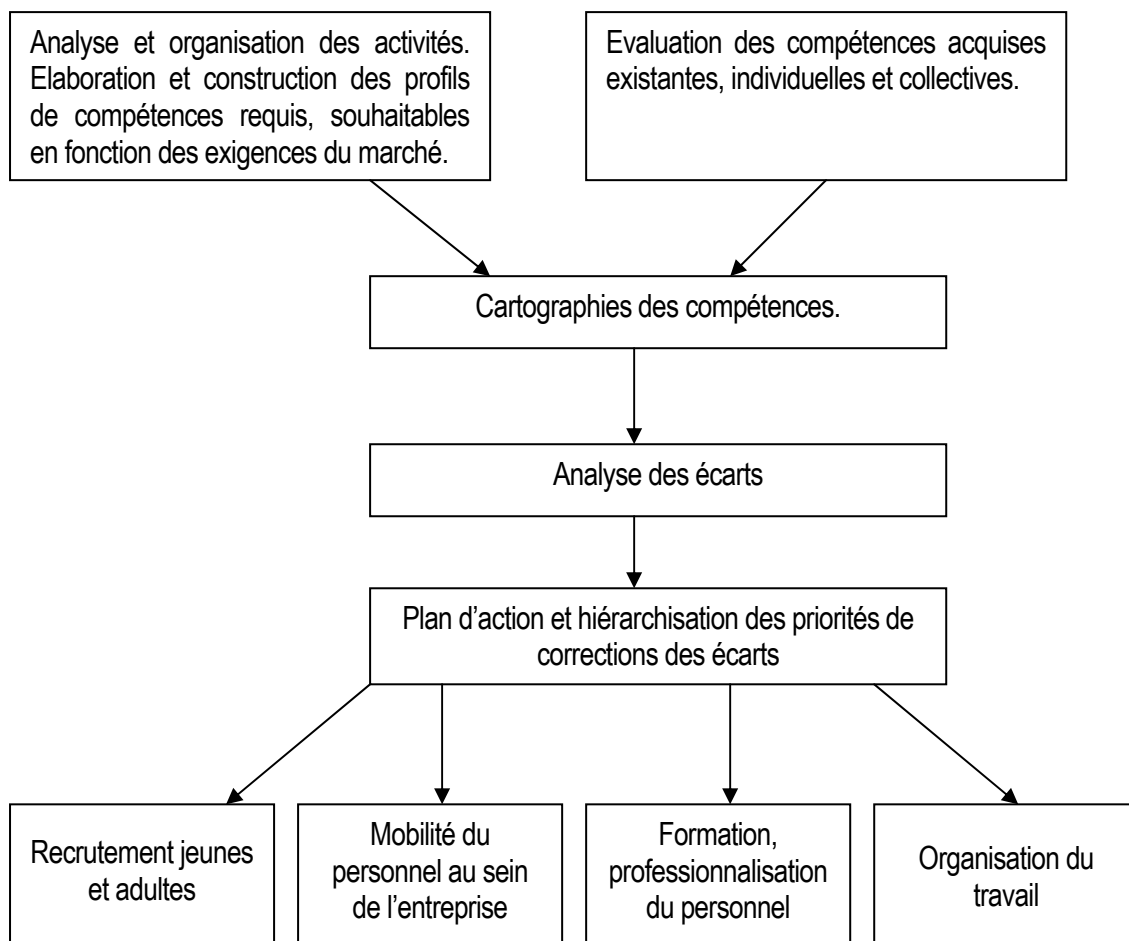
- \* un changement de management favorisant la responsabilisation du personnel,
- \* un développement de la performance économique,
- \* une plus grande efficacité dans les recrutements,
- \* une amélioration de la qualité du service client (*Par ex. : la démarche « Compétences-Formation » est l'une des exigences de la Certification ISO*)
- \* une valorisation de l'image de l'entreprise,
- \* une fidélisation des salariés,
- \* une optimisation du plan de formation.

## Les intérêts pour les salariés

- \* une reconnaissance des compétences acquises,
- \* une prise de conscience des possibilités d'évolution,
- \* une implication plus grande dans leur parcours professionnel et personnel,
- \* une responsabilisation dans la marche de l'entreprise,
- \* une opportunité de dialogue à tous les niveaux de l'entreprise.

## L'articulation de la démarche

### La démarche compétences s'articule de la manière suivante :



### L'accompagnement de l'entreprise par l'AREF et le financement de la démarche :

L'analyse des compétences individuelles et/ou collectives peut s'inscrire dans une double expertise : Conseil en entreprise (Cabinets-conseils accrédités par la Profession : liste sur demande à votre AREF), Conseil en Formation Continue (votre AREF).

**Cette démarche est gérée selon une déontologie, un cahier des charges et un engagement collectif d'entreprise impératifs.** Elle est facilitée par la mise à disposition (gratuite), par l'AREF, d'une application informatique, base de gestion de données sur les référentiels d'activités et les compétences mise au point par le groupe OPCA-GFC-AREF.

L'AREF-BTP Bourgogne vous précisera, sur demande, la méthodologie de l'analyse, les points de vigilance et les financements disponibles soit au titre du Conseil soit au titre de la Formation (aides des Pouvoirs Publics, fonds mutualisés des OPCA) : pour tout renseignement complémentaire, un Conseiller en formation de l'AREF-BTP BOURGOGNE se tient à votre disposition au 03 80 78 85 30.